

(1)

( N° 181. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 JUIN 1860.

Crédit de 94,000 francs au Ministère de l'Intérieur <sup>(1)</sup>.

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. E. JACQUEMYS.

MESSIEURS,

Si la Chambre adopte le projet de loi sur l'enseignement agricole, comme nous avons eu l'honneur de vous le proposer, elle ne saurait ne pas accorder en même temps les fonds nécessaires pour la mettre à exécution.

En conséquence, MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances vous demandent d'adopter également, en ce cas, un projet de loi par lequel il est accordé au Département de l'Intérieur une somme de 94,000 francs pour frais de premier établissement, avec faculté de répartir la dépense sur trois exercices successifs, suivant les besoins et l'opportunité.

L'école de Thourout doit cesser d'exister dans le troisième trimestre de l'année courante. Si elle est remplacée par l'institut agricole dont le Gouvernement, d'accord avec nous, vous propose l'organisation, il en résultera une augmentation de dépense annuelle de 33,900 francs, soit, pour le quatrième trimestre de l'année courante, de 8,975 francs.

Il est à remarquer que cette somme sera progressivement compensée à concurrence de 19,750 francs, par suite de la suppression de l'école d'apprentissage de Haine-Saint-Pierre, de l'extinction des engagements pour écoles supprimées et de la suppression des traitements de disponibilité.

Par ces motifs, le projet de loi est adopté par cinq voix contre une abstention.

*Le Rapporteur,*  
E. JACQUEMYS.

*Le Président,*  
D. VERVOORT.

---

(1) Projet de loi, n° 179.

(2) La commission était composée de MM. VERVOORT, président, DE BOE, JACQUEMYS, ANSIAU, DE LIÈGE, FAIGNART et DE RUDDERE DE TE LOKEREN.